

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE MAISONCELLES-DU-MAINE

Objet : demande présentée par la société Baglione, dont le siège social est situé 20 boulevard de Laval à Vitré, en vue d'exploiter après renouvellement et extension la carrière de sables et de graviers située au lieu-dit "La Bretonnière" à Maisoncelles-du-Maine.

Commissaire enquêteur : M. Jean-Michel Pottier, cadre bancaire en retraite.

Dates et modalités de l'enquête publique : du jeudi 28 avril 2022 à 9h00 au mardi 31 mai 2022 à 18h00. Le dossier sera déposé à la mairie de Maisoncelles-du-Maine (9 place de l'Église) afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi et jeudi : 8h30/12h00, mardi : 8h30/12h-13h30/18h et vendredi : 8h30/12h00-13h30/18h30), ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la mairie de Maisoncelles-du-Maine. Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier et numérique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi : 9h/12h30-13h30/16h30 et sur le site internet des services de l'État en Mayenne (<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Dossiers-autorisation>).

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'existence d'un avis réputé sans observation de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Maisoncelles-du-Maine. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Maisoncelles-du-Maine, qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant l'objet du courriel « enquête publique société Baglione – carrière de Maisoncelles-du-Maine ».

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État précité.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Maisoncelles-du-Maine les :

28 avril 2022 de 9h00 à 12h00

06 mai 2022 de 15h30 à 18h30

21 mai 2022 de 9h00 à 12h00

31 mai 2022 de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Maisoncelles-du-Maine, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne (lien ci-dessus).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à la société Baglione : Mme Gaëlle MALHAIRE - 02 99 75 31 98 - gmalhaire@orbello.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de Mayenne.